

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

29 DÉCEMBRE 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 29 décembre 2022 à 19h30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

M. Jonathan Massé, maire

Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1

Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2

Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3

Mme Paquerette Coulombe, conseillère au siège # 4

Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5

Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Jonathan Massé, maire. La directrice générale et la greffière-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente.

La présente assemblée a été convoquée conformément à la Loi.

Six (6) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

| |
|---------------|
| ORDRE DU JOUR |
|---------------|

1. Ouverture de la séance ;
2. Autorisation de paiement facture des Entreprises d'Auteuil et Fils pour travaux rue de la Mer ;
3. Résolution approuvant les dépenses relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles au Programme d'aide à la voirie locale.
4. Période de questions ;
5. Levée de l'assemblée.

2022-12-244 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance du 29 décembre 2022 à 19h30 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

Le conseiller M. Dominique Ouellet se retire des délibérations pour le prochain point considérant qu'il travaille pour les Entreprises D'Auteuil et fils.

**2022-12-245 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — LES
ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS – TRAVAUX
AMÉLIORATION DU DRAINAGE RUE DE LA MER – FACTURE #
11825**

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Les Entreprises D'Auteuil et Fils : 62 971.58 \$
Travaux amélioration du drainage rue de la Mer

QUE le montant de la dépense sera absorbé par la subvention provenant du Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration.

ADOPTÉE

2022-12-246 RÉSOLUTION APPROUVANT LES DÉPENSES

Dossier : N°00031587-1-08015 (1)-20220511-007

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) Matapédia-Matane

Résolution numéro : 2022-12-246

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosses-Roches a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le conseil municipal de Grosses-Roches approuve les dépenses d'un montant de 80 698.13 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

La directrice générale est priée de faire parvenir une lettre de remerciement au Député de Matane, Monsieur Pascal Bérubé, pour la recommandation auprès du ministère des Transports d'accorder à notre municipalité une subvention de 80 000 \$ pour les travaux routiers dans notre municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : Fin :

Questions soulevées : Aucune

2022-12-247 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 19h41.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Jonathan Massé

La directrice générale et greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Jonathan Massé, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 29 décembre 2022, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Jonathan Massé, maire

Date

